

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

N°2024-013

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°20.04.03 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions,

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHONE AU TITRE DES
TRAVAUX DE
PROXIMITÉ –
SÉCURISATION DU
GROUPE SCOLAIRE
LES PINS PHASE 2

DECIDE

Art. 1^{er} : Il est décidé de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental 13, au titre des Travaux de Proximité 2024, pour la sécurisation du groupe scolaire les Pins Phase 2.

Art. 2 : L'estimation globale de cette opération s'élevant à 85 131 euros hors taxes, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Conseil Départemental Tx de Proximité	70 % Maxi	59 500 €
Commune	30 % Mini	25 631 €
TOTAL	100 %	85 131 €

Art. 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Bouc Bel Air, le 8 mars 2024



Richard MALLIÉ